

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI

Kigali, le 25/08/1986

Nº 3242 /15.08.01

Monsieur le Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
K I G A L I

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la synthèse de mes observations lors de la dernière réunion du bureau fédéral tenue le 17/8/86. Je voudrais insister sur la nécessité de revoir la convention signée entre la société "Brasserie et Limonaderie du Rwanda" BRALIRWA qui doit être réaliste. De même il faut donner des indications claires à tous les membres du bureau sur les modalités d'utilisation du véhicule donné par cette entreprise; ceci leur permettra de bien appréhender l'impact de ce don sur le développement du Football Rwandais et les possibilités qu'ils ont de s'en servir.

Les indemnités qui suscitent beaucoup de critiques devraient faire objet d'un examen approfondi. Par ailleurs, je soutiens l'idée d'engager un secrétaire permanent en dehors d'une dactylographie détachée par le département en vue de disposer d'un service plus efficace tel que vous en avez exprimé le souhait. J'espère que tous les points importants vus au cours de cette réunion seront portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments distingués.

B.P.I.à:

- Monsieur le Membre du Bureau Fédéral (Tous)
- Monsieur le Directeur Général des Sports et Loisirs

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM



Le MIJEUCOOP s'emploie à chercher les équipements appropriés afin que ce projet soit inscrit et réalisé au cours du prochain plan quinquennal.

Prenant la parole à son tour, le Président de la FERWAFA a remercié le Ministre pour sa disponibilité permanente et a reconnu la pertinence des observations formulées. Il s'est félicité de l'état d'avancement du projet de loi et a souhaité que l'arrêté ministériel d'application attendu puisse sortir rapidement pour préciser davantage le cadre de collaboration et de travail des fédérations.

Concernant le texte de la convention avec la BRALIRWA, le Président de la FERWAFA a indiqué qu'un Protocole additionnel est en élaboration et devra répondre au souci du Ministre. La convention précise le cadre général et ce protocole montrera un cadre d'application, il donnera les produits à faire la publicité à l'exception de ceux prohibés par la FIFA.

A propos du Rapport d'Activités, le Président a accepté de le compléter par des éléments cités par le Ministre. Il a ajouté que les difficultés rencontrés dans la rédaction de ce rapport provient essentiellement du mauvais fonctionnement du Secrétariat Permanent. Il a besoin d'un Secrétariat fort, capable de faire la rédaction, d'appréhender les problèmes et proposer des solutions, cumuler les informations et les communiquer. Cet élément fait défaut depuis le détachement de Monsieur AHORWABAYE Anastase et de Madame MUKAMUSONI Christine, voire après le remplacement de ce premier.

- Le Président a indiqué que dans l'élaboration du budget, le Bureau a estimé bon de relever tous les éléments qui peuvent en faire objet, quitte à ce que le Ministre puisse choisir ceux qu'il prend directement en charge sur le budget du département.
- Il a regretté que le Département ne dispose pas d'argent pour les sorties à l'extérieur car il est le seul à pouvoir désigner ses priorités.
- En parlant des primes et indemnités, le Président a dit que c'est une question de terminologie. Ailleurs, on parle d'émoluments pour désigner la même chose, le résultat étant le même. Sur cette question, il a communiqué que le Club MUKUNGWA avait posé cette question et qu'elle figurera à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale prochaine.